Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901144-20260610-2026_25-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE LANNEANOU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2026

Délibération n°2026-25

L'an deux mil vingt-six le dix juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Lannéanou, légalement convoqué le vingt-sept mai deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Berger, Maire.

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de Convocation : 27/05/2026
Date d'Affichage :
Date de Publication ou Notification : 11/06/2026

Présents : Patrick BERGER, Ghislaine PORCHER, Gabriel GENTRIC, René BELLOUR, Henriette GLORENNEC, Julien GUEGUEN, Jérémy LE ROCH, Sylvie RANA, Alexandre ROUSSEAU.
Absents : Françoise BIZIOU, Morgane GLORENNEC
Procurations : Françoise BIZIOU à Gabriel GENTRIC, Morgane GLORENNEC à Henriette GLORENNEC

Madame Ghislaine PORCHER a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Projet de réfection de portions de la voie communale n°4

Vu la délibération 2025-51 du 28 novembre 2025, approuvant le projet de réfection de la voie communale n°4 et son plan de financement ;
Vu la délibération 2026-13 du 20 mars 2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

Le projet vise trois portions de la VC n°4, soit en tout environ 1,5 KM. Il est proposé de lancer la consultation des entreprises afin d'effectuer les travaux avant la fin d'année.

Etant précisé que conformément à la délibération 2026-13 du 20 mars 2026, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 20 000 € HT ».
Le Maire sollicite donc l'autorisation du Conseil municipal de préparer, passer, signer, exécuter et procéder au règlement du marché lié à ce projet et, éventuellement des avenants.

De plus, un nouveau plan de financement est soumis à approbation, qui revoit le montant prévisionnel des travaux à 80 000 € HT, la subvention départementale à 25 000 € et inclus la sollicitation du fonds de coopération et de solidarité territoriale à Morlaix communauté.

Le plan de financement revu est le suivant :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901144-20260610-2026_25-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE LANNEANOU

Montant HT Total (ou TTC en cas de non récupération de la TVA) :				
Dépenses		**Recettes (préciser si : obtenues ou sollicitées)**		
Poste	**Montant (€)**	**Financeur**	**Montant (€)**	**%**
Travaux d'enrobé	80 000 €	Département – volet 1(attribué)	25 000 €	31 %
		Morlaix Communauté – FCST	7 384,18 €	10 %
		Autofinancement*	46 953 €	59 %
Total		**Total**	**80 000 €**	**100 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le nouveau plan de financement tel que présenté ;

AUTORISE le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché, afférent à ce projet, et de ses éventuels avenants ; et signer l'ensemble des documents liés à la procédure.

Fait à Lannéanou, le 11 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Ghislaine PORCHER

Le Maire,
Patrick BERGER